

**Vernis, fluorure 5%**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 07/06/2012

Page 1 de 8

**FICHE SIGNALÉTIQUE****SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Identificateur du produit</b>	: Vernis, fluorure 5%	
<b>Code(s) du produit</b>	: 1011-BG32; 1011-BG200; 1011-RB32; 1011-RB200; 1033-BG32; 1015-SM32; 1015-WB32; 1030-SM32; 1030-WB32; 1015-SM250; 1015-WB250; 1030-SM250; 1030-WB250; 10011-US; 10033-CN; 1011-SMPL; SP-1015; SP-1017; SP-1030; 093-2822; 093-2830; 093-2814; SP-093-2822	
<b>Usage du produit</b>	: Empêche les caries, anti-cavité pour procédé dentaire. Traitement efficace pour la dent hypersensible.	
<b>Famille chimique</b>	: Mélange	
<b>Nom et adresse du fournisseur/distributeur:</b>		<b>Nom et adresse du fabricant:</b>
<b>A.R. Medicom Inc</b>		<b>Consulter le fournisseur</b>
1200 55th Avenue Montreal, QC, Canada H8T 3J8		
<b>No de téléphone d'information</b>	: (514) 636-6262 ou (800) 308-6589	
<b>No. de téléphone en cas d'urgence</b>	: (613) 996-6666 (CANUTEC)	

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Classification</b>	: Renseignements SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada. Ce produit est un médicament et n'est donc pas réglementé comme un produit contrôlé par la Loi sur les produits dangereux (LPD).  OSHA: Ce produit est réglementé conformément à la Loi sur les aliments et drogues comme médicament.
<b>Aperçu des urgences</b>	: Liquide blanc cassé. Odeur sucrés. Avertissement! Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Risque de causer une légère irritation de la peau. Risque de causer une irritation oculaire modérée. L'ingestion de grandes quantités risque d'être nocive. Possibilité d'une légère dermatite (éruption). Risque de causer une sensibilisation de la peau. On a démontré que l'éthanol peut causer des effets mutagènes mais seulement à des doses orales extrêmement élevées, ce qui ne s'applique en milieu professionnel.

**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :****Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

<i>Inhalation</i>	: N'est pas une voie d'exposition prévue.
<i>Peau</i>	: Risque de causer une légère irritation de la peau.
<i>Yeux</i>	: Risque de causer une irritation oculaire modérée. Les symptômes incluant: Irritation, rougeurs et pleurs.
<i>Ingestion</i>	: Peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac.

**Effets nocifs chroniques éventuels**

	: Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer le dégraissage qui aura comme conséquence une irritation et possiblement la dermatite.
<b>Statut de cancérigène</b>	: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
<b>Autres dangers importants</b>	: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**Vernis, fluorure 5%**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 07/06/2012

Page 2 de 8

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
fluorure de sodium	7681-49-4	1.00 - 10.00
Éthanol	64-17-5	10.00 - 30.00
Colophane	8050-09-7	50.00 - 70.00

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité**

- : Ininflammable en conditions d'utilisation normales.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)**

- : Liquide combustible Classe III B.

**Propriétés comburantes**

- : Aucun à notre connaissance.

**Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques**

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

**Moyen d'extinction approprié**

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

**Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies**

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger.

**Produits de combustion dangereux**

- : Acide fluorhydrique; Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion.

**Évaluation NFPA**

- 0- Aucun risque    1- Mineur    2- Modéré    3- Grave    4- Menace pour la vie  
: Santé: 1    Incendie: 1    Instabilité: 0    Autres dangers: aucun

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles**

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

**Nettoyage des déversements**

**Vernis, fluorure 5%**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 07/06/2012

Page 3 de 8

- : Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites** : Aucun à notre connaissance.

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manutention sécuritaire** : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage**

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Interdiction de fumer dans le secteur. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

**Substances incompatibles** : Acides forts et oxydants forts; glass; alkalis; metals.

**Matériaux d'emballage spéciaux**

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Limites d'exposition**

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
fluorure de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D
Éthanol	P/D	1000 ppm	1000 ppm ; 1900 mg/m <sup>3</sup>	P/D
Colophane	P/D	P/D	P/D	P/D

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Ne pas utiliser dans un espace fermé ou confiné. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

**Protection respiratoire** : N'est pas exigé en conditions de manutention normale.

**Protection de la peau** : Gants résistants aux solvants. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

**Protection des yeux/du visage**

- : Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées.

**Autre équipement de protection**

- : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Considérations générales d'hygiène**

**Vernis, fluorure 5%**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 07/06/2012

Page 4 de 8

- : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	: Liquide.	<b>Apparence</b>	: Blanc-cassé
<b>Odeur</b>	: Odeur sucrés.	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: 6.5 - 7.5		
<b>Point d'ébullition</b>	: P/D	<b>Densité relative</b>	: P/D
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
		<b>Solubilité dans l'eau</b>	: P/D
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)</b>	: Slow.
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: P/D	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: P/D
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: P/D
<b>Point d'éclair</b>	: P/D	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: P/D	<b>Retour de flamme observé</b>	: S/O
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D		
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: S/O		
<b>Viscosité</b>	: P/D		
<b>Pression absolue du récipient</b>	: S/O		

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité/Réactivité</b>	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	: Tenir à l'écart de l'ensoleillement direct. Tenir à l'écart d'une chaleur excessive, des flammes nues, des étincelles ou autres sources possibles d'inflammation. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Organes cibles</b>	: Yeux, peau et appareil digestif.
<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation</i> : NON <i>Absorption cutanée</i> : NON <i>Peau &amp; Yeux</i> : OUI <i>Ingestion</i> : OUI
<b>Données toxicologiques</b>	: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<b>Composants</b>	<b>CL<sub>50</sub>(4hr)</b>	<b>DL<sub>50</sub></b>	
	<b>inh, rat</b>	<b>(Orale, rat)</b>	<b>(cutané, lapin)</b>
fluorure de sodium	P/D	52 mg/kg	175 mg/kg
Éthanol	>32380 ppm	7060 mg/kg	>15800 mg/kg

**Vernis, fluorure 5%**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 07/06/2012

Page 5 de 8

Colophane	P/D	3 mg/kg	P/D
-----------	-----	---------	-----

- Statut de cancérigène** : N'est pas classifiable comme cancérigène pour l'homme. Notez que ce produit contient l'éthanol, un carcinogène animal confirmé (A3) par l'ACGIH et le carcinogène humain (groupe 1) par le CIRC; cependant, c'est seulement applicable quand le produit chimique est présent en boissons alcooliques.
- Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction. Des effets sur la reproduction ont été rapportés sur des embryons humains et des foetus suivant une exposition à l'éthanol.
- Tératogénicité** : N'est pas sensé être un tératogène.
- Mutagénicité** : N'est pas sensé être mutagène chez les humains. Contient de l'éthanol présumé être un mutagène, selon des données sur les animaux.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'œdème, des éruptions et l'eczéma.
- Substances synergiques** : P/D
- Propriétés irritantes du produit** : Risque de causer l'irritation des yeux et de la peau. Peut causer une irritation gastro-intestinale.
- Autres dangers importants** : Aucun à notre connaissance.
- Maladies aggravées par une surexposition** : Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- Écotoxicité** : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.  
La toxicité aiguë du fluorure de sodium est:  
Toxicité pour le poisson: CL50/96h/truite arc-en-ciel = 51 - 108 mg/L  
Toxicité pour les invertébrés CE50/48h/Daphnia magna (puce de l'eau) = 97 - 153 mg/L  
Toxicité pour les algues CE50/96h/Skeletonema costatum = 122 mg/L
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Persistance** : L'ingrédient actif est rapidement biodégradable.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Manipulation en vue de l'élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
- Méthodes d'élimination** : L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)** : Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette

**Vernis, fluorure 5%**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 07/06/2012

Page 6 de 8

Canada (TMD)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
<b>Canada (TMD)</b>	Aucun(e).				
<b>Renseignements supplémentaires</b>					
Les États-Unis (DOT)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
<b>Les États-Unis (DOT)</b>	Aucun(e).				
<b>Renseignements supplémentaires</b>					

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Danger aigu pour la santé, Danger chronique pour la santé . Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

California Proposition 65: Ce produit ne contient pas d'alcool éthylique reconnu par l'État de la Californie comme causant des effets nocifs sur le développement; cependant, ceci s'applique seulement lorsque le produit chimique est présent dans les boissons alcoolisées.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' : Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: fluorure de sodium (MA, NJ, CA, PA, RI), colophane (MN); éthanol (MA, MN, NJ, CA, PA, RI).

**Renseignement international:**

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

***Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FS contient tous les renseignements exigés par le RPC.***

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Classification SIMD** \* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
Santé : 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

**Légende** : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CA: California  
CAS: Chemical Abstract Services  
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
CFR: Code of Federal Regulations  
SNC: Système nerveux central  
DOT: Department of Transportation

**Vernis, fluorure 5%**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 07/06/2012

Page 7 de 8

HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)  
HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
Inh: Inhalation  
CL: Concentration létale  
DL: Dose létale  
MA: Massachusetts  
MN: Minnesota  
MSHA: Mine Safety and Health Administration  
S/O: Sans objet  
P/D: Pas disponible  
NFPA: National Fire Protection Association  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NJ: New Jersey  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA: Pennsylvania  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RI: Rhode Island  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références**

- : 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition et indices biologiques pour 2012
- 2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2012
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, bases de données CInfoWeb (Chempedium et RTEC) (2012)
- 4. Fiches signalétiques du fabricant
- 5. Liste des listes US EPA Title III (Juillet 2011)
- 6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie (16 Mars 2012)

<b>Préparée pour :</b> A.R. Medicom Inc 1200 55th Avenue Montreal, QC, Canada, H8T 3J8 Téléphone: (514) 636-6262 Adresser toutes les requêtes à: A.R. Medicom Inc	
<b>Préparée par :</b> ICC Centre de Conformité Inc. <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a>	

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par A.R. Medicom Inc et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et A.R. Medicom Inc n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et A.R. Medicom Inc.

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 07/06/2012

---

**Vernis, fluorure 5%**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 07/06/2012

Page 8 de 8

**FIN DU DOCUMENT**